



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 15 mars 2023, le Conseil communal de MIES

- **accepte** la réponse à la motion Baertschi et consorts.
- **décide**
 - d'approuver la démarche en vue d'un projet d'étude de fusion entre les huit communes de Terre Sainte,
 - d'adopter le budget prévisionnel pour l'étude de la fusion et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 14 600.- représentant sa contribution financière pour cette étude (montant de la subvention de l'Etat déduite),
 - de prélever ce montant sur la trésorerie courante.
- **décide** d'accepter le règlement du port du Torry tel que proposé par la Municipalité.
- **accepte** la précision de la notion de dépens, Article 1.4. du Règlement sur le tarif des frais et émoluments perçus par la Commission de recours en matière fiscale de la Commune de Mies (CRMF)

Conformément aux articles 163 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Mies, le 15 mars 2023

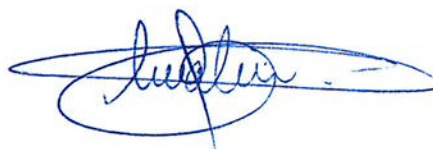
Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas CHEVALIER